

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Nord-Pas-de-Calais-Picardie

**Décision n° 23417 du 13 décembre 2017 modifiant le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme**

NOR : INTJ1735042S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Somme,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 22 novembre 2017 ;

Vu la décision n° 22523 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727072S) portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme,

Considérant qu'une erreur matérielle affecte la décision n° 22523 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727072S) portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Somme ;

Considérant que cette erreur matérielle est corroborée par l'ensemble des actes préparatoires audit tableau d'avancement,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Au sein de la décision n° 22523 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727072S) susvisée, les mots : « maréchal des logis-chef Delacroix, David – NIGEND : 168 542 » sont remplacés par les mots : « maréchal des logis-chef Delacroix, Denis – NIGEND : 114 205 ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 décembre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région  
de gendarmerie de Nord-Pas-de-Calais-Picardie,  
commandant le groupement  
de gendarmerie départementale de la Somme,*  
D. FORTIN